

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [olivier pereira](#)

<https://www.cadre21.org/membres/db3595ca2e93b4abb37810f3>

Date d'obtention : 2020-10-23 23:15:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Une succession d'étape très importante à respecter. Déterminer acte impulsif ou malveillant. Utiliser la grille d'évaluation de l'incident. Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime. Évaluer l'incident. Vérifier l'information. Parler aux autres jeunes impliqués et toujours seul à seul. Si les activités sont de nature malveillante et de nature criminelle l'école doit avertir le service de Police et ne pas parler à l'instigateur. Importance de confisquer le ou les appareils électroniques en cause afin d'éviter la propagation. Dans une situation où on poursuit la grille on parle au jeune instigateur et toujours en fonction de la grille d'évaluation de l'incident on pourra déterminer l'intention impulsive de l'intention malveillante. A la fin de l'intervention contacter notre policier école Déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Rencontrer dans les meilleurs délais l'auteur du signalement, la victime et les autres personnes impliqués. Communiquer avec les parents de la victime, de l'instigateur et des autres personnes impliquées et expliquer situation, le protocole d'intervention et étape à venir. Intervention dans les plus brefs délais afin d'éviter la propagation. Prendre soin de la jeune victime par des bonnes pratiques.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans les trois mises en situation je faisais référence souvent à l'aide mémoire. Pour moi c'était un guide avant de pouvoir répondre aux questions. J'avais toujours en tête de comprendre la nature l'intention et l'étendue. Je comprenais aussi que les situations peuvent changer en fonction de la nature des informations qui sont rapportées ou si d'autres parties viennent à nous et peuvent changer la nature..ect. Se rappeler d'utiliser la grille d'évaluation de l'incident. Avertir le service de police si un acte malveillant est présent(pornographie juvénile). Intervention avec le projet sexto dans la plus part des cas qui nous ont été présentés. Je remarque aussi l'importance de la collaboration pour effectuer la démarche que nous avons à réaliser avec les différents acteur d'un situation. L'importance de ne pas oublier de travailler en partenariat avec notre policier école. L'importance de faire notre travail en amont afin de faciliter celui de notre partenaire afin que celui-ci puisse faire le sien soit par la rencontre de sensibilisation sexto et ou pour faciliter son intervention directe dans un incident. la confiscation des appareils électronique est un enjeux important dans ce travail de collaboration. J'ai retenu aussi le fait de ne pas voir et ou recevoir des photos. En conclusion, chaque situation est unique, il peut arriver à tout moment un complément d'information et cela nous amène à poursuivre notre démarche

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je dirais que les deux étapes qui me préoccupent le plus est l'intention et l'étendue. Malgré le support de l'aide mémoire et de la grille d'évaluation, j'ai l'impression que je pourrais faire une mauvais interprétation des faits. Avoir une lecture de l'intention erronée car j'ai mal rempli la grille d'évaluation ou j'interprète certaines informations. L'étendue aussi me préoccupe car je peux oublier de clarifier si des gens sont présents ou faire face à un élève qui retient l'information. Souvent les élèves n'osent pas tout dire ou on honte de leur erreur. Je pense que c'est l'inconnu et le souci de bien faire la démarche d'évaluation de l'incident. Avoir les bonnes attitudes pour accompagner les victimes sont aussi une préoccupation pour moi.